

Habitants éligibles à la fibre optique

Bourges, le 15 mai 2020,

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que les acteurs publics (Région Centre – Val de Loire, Département du Cher et Communauté de communes Trois Provinces), réunis au sein de Berry Numérique, ont déployé sur votre commune un réseau très haut débit en fibre optique. Ce réseau est exploité et maintenu par la société Berry Fibre Optique.

Concrètement, cela signifie que vous pouvez dès à présent bénéficier des services les plus puissants en matière d'accès à Internet, de télévision et de téléphonie, au même titre que les habitants des zones les plus urbaines de France.

À ce jour, les directives nationales de lutte contre la propagation du Covid-19 ne nous autorisent pas à organiser une réunion publique d'information sur votre commune. C'est pourquoi, afin de porter à votre connaissance les modalités d'accès à ce service, nous vous invitons à **tester votre éligibilité** et à consulter le processus d'abonnement à la fibre optique sur le **site Internet** de l'exploitant de notre réseau : <http://www.berryfibreoptique.fr/>.

Vous pourrez alors choisir le Fournisseur d'Accès à Internet (F.A.I.) de votre choix parmi les opérateurs présents et ensuite obtenir un rendez-vous pour le raccordement de votre logement. Les travaux fibre des raccordements sont aujourd'hui pris en charge par les collectivités, l'exploitant du réseau et les F.A.I., dans la limite d'une longueur de 150 m entre l'intérieur de votre logement et le boîtier de raccordement situé sur le domaine public.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma sincère considération.



Patrick BARNIER
PRÉSIDENT DE BERRY NUMÉRIQUE
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Paul BERNARD
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TROIS PROVINCES